

L'EDITO

VINCENT TOCHE



Les consommateurs ne sont pas regardants : s'ils utilisent de plus en plus leur carte bancaire, ils ne savent pas comment elle marche. Pire, ils ne se doutent pas que ce petit bout de plastique est, en vérité, un champ de batailles mondiales. Une des plus visibles est celle des terminaux de paiement (lire C&V N°31). La bataille des « schemes » est elle, moins visible. Les « schemes » internationaux les plus connus (appelés ICS ou « International Card Schemes ») sont Visa et MasterCard qui inondent les aéroports ou les manifestations sportives de leurs publicités. Avec American Express (Amex), ils ont créé en grande partie ce marché des paiements et accompagné (ou initié ?) la mondialisation des échanges de biens et services depuis les années 60. Ils dominent le marché (2/3 du marché mondial) mais ne l'ont pas écrasé.

A côté des cartes mono-enseignes (donc sans « scheme », représentant 30% du marché mondial des cartes), il existe en effet de nombreux opérateurs domestiques dont les plus connus sont : JCB (Japon), Elo (Brésil), Mada (Arabie Saoudite), RuPay (Inde), UPI (Chine), Mir (Russie), dans le monde, Banconet (Belgique), Pin (Pays-Bas), en Europe et bien évidemment **Cartes Bancaires** en France (lire l'interview de son Directeur Général, page 3).

Quelles raisons peuvent expliquer cette résistance et même, ce regain d'intérêt récent pour ces « schemes » domestiques ? D'abord, la défense légitime d'une certaine forme de souveraineté nationale (cf. le slogan de CB : « payer CB c'est payer made in France »), parfois, la volonté politique d'une quasi-déconnexion pour les pays ayant peur de représailles ou de sanctions américaines (Russie), puis le souhait de maîtriser ses coûts (les « schemes » domestiques ayant en général une stratégie de « fair price » pour se distinguer des stratégies agressives des ICS). Selon certains observateurs, la part de marché des « schemes » domestiques pourrait augmenter dans les années à venir, a fortiori s'ils passent des alliances entre eux.

Mais, il est aussi possible d'avoir une lecture géopolitique de ces tendances récentes. Une forme de démondialisation est en marche : l'économie mondiale se subdivise en sous-continent ou se morcelle en sous-ensembles régionaux. L'économie du paiement accompagne (ou anticipe là encore ?) l'évolution du monde.

Le consommateur doit regarder d'un autre œil ce petit bout de plastique car payer est devenu un acte politique.

Bienvenue dans le monde des « schemes », gros ou petits, internationaux ou domestiques, bancaires ou privatifs, dans lequel se faufilent le « scheme » Conecs et les cartes TRD !

Vincent TOCHE,
Président de CONECS

CHIFFRES CLÉSLES CHIFFRES DU MARCHÉ
DES PAIEMENTS EN 2022**+ 137%**

C'est la hausse des paiements mobiles entre 2021 et 2022

0,053%

Le taux de fraude sur les paiements domestiques par Carte Bancaire en 2022. C'est extrêmement bas, c'est même le plus bas niveau historique !

6%

La part des paiements Carte Bancaire sur téléphone mobile

+8%

L'augmentation du nombre de transactions de paiement par moyens scripturaux (soit différents des paiements fiduciaires, monnaie ou billet). Elles comprennent les paiements par CB, virements, prélèvements, paiement par Internet ou même par chèques (ces derniers baissent quant à eux de 8%)

(Chiffres 2022 - Sources : Conecs, GIE CB et OSMP)

SOMMAIRE**CHIFFRES CLÉS**

Les chiffres du marché des paiements en 2022

P.1

Comment ça marche ?

CNMP : Au cœur de la stratégie française des moyens de paiement

P.2

INTERVIEWPhilippe LAULANIE
Groupe des Cartes Bancaires CB
Directeur Général

P.3

ACTU

LA PRESSE EN PARLE

P.6

P.8

COMMENT ÇA MARCHE ?

CNMP :

**AU CŒUR DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE
DES MOYENS DE PAIEMENT**



En 2022, le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) et le Comité de Pilotage de la Filière Fiduciaire (CP2F) ont fusionné pour donner naissance au nouveau Comité National des Moyens de Paiement (CNMP). C'est une enceinte de concertation, dont l'objectif principal est de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement.

Le CNMP est organisé en quatre groupes de travail (GT) permanents portant sur les thématiques suivantes : (A) l'intégration européenne ; (B) la dématérialisation des paiements des professionnels ; (C) les usages innovants des paiements du quotidien ; (D) les enjeux du domaine fiduciaire.

Conecs, via son Président, fait partie depuis sa création fin 2022 du GTC, qui est coanimé par Mercatel et la Fédération Bancaire Française (FBF).

Suite à la forte accélération de la digitalisation des moyens de paiement ces dernières années, une forte demande existe concernant le développement de nouveaux outils permettant un développement rapide de nouveaux usages, par exemple le virement instantané, les alternatives à l'usage du chèque, la digitalisation des titres spéciaux de paiement (TSP), le PIN online, les pourboires dématérialisés, ainsi que la poursuite des actions en matière d'accessibilité et d'inclusion des services de paiement.

Les livrables prennent en général la forme d'analyses sur l'état et les besoins du marché puis de recommandations.

Un des principaux sujets abordés en 2023 a porté sur les TSP (dont font partie les Titres-Restaurant) qui représentaient une somme de 12 milliards d'euros dépensés (soit environ un demi-point de PIB !), et qui sont souvent relativement méconnus et peu suivis dans la sphère des paiements alors qu'ils sont utilisés au quotidien par des millions de Français. Une synthèse des travaux passant en revue le Titre-Restaurant, le Chèque-Vacances, les chèques cadeaux ou le Chèque Emploi Service Universel (CESU), a été publié cet été et est intitulé « *État des lieux des titres de paiement dématérialisés et des instruments de paiement spécifiques et recommandations* ».

Les travaux à venir, à cheval sur 2023 et 2024, porteront prioritairement sur la définition de la **Stratégie Nationale des Moyens de Paiement 2025-2030**.

INTERVIEW

PHILIPPE LAULANIE

GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES CB - Directeur Général



C&V: Monsieur Laulanie, vous êtes le directeur général du Groupement des Cartes Bancaires CB, dont tout le monde connaît le logo CB sans savoir ce qu'il y a vraiment derrière. Pouvez-vous nous présenter votre groupement ?

PL: Le Groupement des Cartes Bancaires CB a été créé en 1984, il y a bientôt 40 ans, pour mettre en œuvre un système de paiement par carte, universel et interopérable. Le GIE CB, organisation à but non-lucratif, est l'organe de gouvernance du système de paiement par carte et mobile en France. Regroupant la quasi-totalité des banques et établissements de paiement qui opèrent en France, nous définissons de manière collaborative l'architecture globale du système, les règles de gestion interbancaires mais aussi les normes sécuritaires pour une meilleure maîtrise des risques sur toute la chaîne du paiement par carte et mobile, du support plastique jusqu'aux terminaux de paiement.

Dans ce contexte, le GIE CB anime la communauté des banques membres en associant les autres acteurs qui ont une adhésion avec l'activité du paiement. Les commerçants bien sûr au sein du **CCC**, le Conseil Consultatif du Commerce

CB, qui réunit les fédérations de commerce représentatives des secteurs d'activité et de grands commerçants directement. Mais aussi les consommateurs, au sein du Conseil CB des Consommateurs, lequel réunit les associations de consommateurs. Sans oublier les industriels, avec le **CCBI**, le Conseil CB des Industriels qui réunit leurs fédérations professionnelles et quelques grands industriels emblématiques. Cette consultation très large vise à renforcer la coopération entre tous les acteurs du paiement, afin que les solutions et les services CB répondent aux besoins et contraintes de toutes les communautés. Rendre l'expérience de paiement plus ergonomique, plus performante et plus sécurisée, c'est notre mission principale.



Derrière CB, il y aussi un Groupe, qui sous l'ombre de CB Investissement regroupe 4 filiales :

- **FrenchSys**, la société de services qui propose et commercialise des services multi-marques, multi-technologies, multi-canaux autour de l'acceptation et de l'acquisition.
- **Elitt**, le laboratoire qui conçoit des méthodologies de tests et procède à l'évaluation fonctionnelle de produits et services, garantissant le bon fonctionnement de la chaîne monétique sur le terrain.
- **PayCert**, l'entité de certification attestant de la conformité des produits et services du système CB aux référentiels techniques qui leur sont applicables.
- **CB2i**, l'organisme de formation ouvert à tous les acteurs de l'écosystème et qui offre un large éventail de programmes qui adressent les facettes du paiement : techniques, technologiques, marketing, lutte contre la fraude...

C&V: Quel est l'intérêt pour un émetteur, un acquéreur ou un commerçant de passer par les services de CB par rapport aux mastodontes que sont MasterCard et Visa ? Comment arrivez-vous à vous différencier dans ce monde du paiement qui semble de plus en plus mondialisé ?

PL: En France, 2/3 de la consommation courante des ménages est réglée avec une carte CB ! CB c'est 76 millions de cartes, 15 milliards de transactions CB, dont 7 milliards de paiements sans contact et 2 milliards en vente à distance, pour un montant total de près de 700 milliards d'euros ! La France, avec 25% du montant total des transactions en zone euro, est le premier marché des paiements par carte et mobile en Europe, devant l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

INTERVIEW (SUITE)



Parmi ses nombreux avantages, rappelons que CB est le réseau de paiement le plus sécurisé avec moins de 3 € sur 10 000 € fraudés dans son réseau, versus 5 € constatés en moyenne. C'est aussi, pour les commerçants, le réseau le plus économique. Les commerçants nous rapportent que CB serait jusqu'à 10 fois moins cher !

Pour autant, si 4 transactions par carte bancaire sur 5 sont réalisées en France avec CB, ce niveau tend à baisser légèrement ces derniers temps. Première raison, l'augmentation du nombre de cartes ICS only avec la montée en puissance des néobanques qui sont souvent à visées plus internationales. Deuxième raison, les paiements mobiles, en forte croissance, mais que trop peu de banques proposent aujourd'hui avec CB et donc beaucoup de paiements mobiles en France sont traités via les réseaux internationaux. Mais, cela est en train de changer : c'est l'un des objectifs du plan « dynamique CB 2026 » et dans les 18 mois, tous les porteurs de cartes CB auront progressivement la possibilité de réaliser des paiements mobiles avec CB.

L'été dernier, pour rassurer les commerçants et informer les consommateurs, un manifeste a été publié dans toute la presse, attestant du soutien des banques et des raisons de continuer à préférer CB parce que « Payer avec CB, c'est payer made in France ! ». Ce soutien s'est déjà matérialisé en 2023 par un renforcement budgétaire pour accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits et services, mais aussi pour renforcer le faire-savoir et la notoriété des nombreux avantages de CB. Le 1^{er} Sommet CB, organisé à Bercy le 10 octobre 2023, participe de cette nouvelle dynamique de prise de parole.

C&V: Parlons un peu du TRD. Comment s'est fait ce rapprochement entre 2 mondes si différents au départ : le monde de la carte bancaire et le monde du Titre-Restaurant ?

PL: Depuis 2014, la dématérialisation des titres-restaurant est en marche, avec leur migration vers un support « carte à puce » principalement. Ces dernières années les cartes TRD sont en très forte croissance pour atteindre aujourd'hui plus de 4 millions de cartes en circulation.

Les émetteurs de titres-restaurant (Edenred France, Bimpli, Sodexo Pass France et Up) sont devenus membres CB (au sein du collège B créé à cette occasion) et ont ainsi bénéficié de l'expertise CB. Leurs cartes, appelées « cartes TRD » (Titres-Restaurant Dématérialisés), fonctionnent sur le terminal de paiement habituel du commerçant, avec un simple paramétrage du logiciel CB, qui permet de router les flux TRD vers une plateforme dédiée aux TRD, gérée par CONECS. C'est aussi grâce à ce type de services à valeur ajoutée que CB est devenu le réseau de paiement par carte et par mobile le plus utilisé en France. Et c'est grâce à cette flexibilité et à la croissance continue des volumes de transactions que CB peut proposer des coûts très compétitifs par rapport à nos concurrents !

Ce rapprochement était évident : dès lors que les titres-restaurant se convertissaient à la carte, ils avaient vocation à rejoindre CB. Avec hier, les titres-restaurant dématérialisés et aujourd'hui tous les autres titres spéciaux de paiement dématérialisés, CB offre à tous les acteurs la capacité d'émettre et d'utiliser dans le cadre du réseau français de paiement tous les types d'instruments de paiement par carte ou mobile et c'est bénéfique à l'ensemble de l'écosystème.



C&V: Quel bilan en tirez-vous, presque 10 ans après l'ouverture de CB aux émetteurs de TRD ?

PL: En 2022, les paiements CB ont augmenté de 5,7%. Dans le même temps, les volumes de TRD augmentaient de 47%, ce qui démontre le dynamisme du TRD dans le marché des paiements en carte. De plus, comme le TRD est essentiellement utilisé en sans contact à près de 90%, il a aussi joué un rôle de « booster » pour le paiement de proximité sans contact : aujourd'hui, dans le secteur de la restauration, 97% des commerçants acceptent les sans contact ! Et, au-delà du titre-restaurant, il y a tout un secteur, celui des Titres Spéciaux de Paiement,

INTERVIEW (SUITE)

qui est encore peu dématérialisé. La carte, digitalisée ou non, a encore des opportunités de croissance !

C&V : Terminons par un peu de prospective. Le CNMP (Comité National des Moyens de Paiements) travaille sur l'élaboration de son plan 2025-2030. A quoi ressemblera, selon vous, l'expérience du paiement pour le consommateur en 2030 ? Y aura-t-il tout simplement encore des cartes bancaires ?

PL : Nous avons une conviction, partagée par nos membres CB : la carte quel que soit son support, physique ou digital dans des wallets, restera l'instrument de paiement prépondérant pour les particuliers d'ici 2030, ses volumes continueront à croître, et la carte physique sera toujours présente dans le portefeuille des clients et toujours porteuse d'innovation.

La carte n'est pas statique, elle continue à intégrer des évolutions tant opérationnelles, que technologiques mais aussi de plus en plus écologiques : cartes biométriques, cartes à cryptogramme visuel dynamique, cartes lumineuses, cartes en bois, création d'une filière de recyclage des composants plastiques et électroniques... De manière plus prospective la carte ne sera peut-être même plus ni physique, ni dématérialisée dans un mobile, mais vocale avec le paiement par la voix ou encore mentale, avec le paiement par la pensée ! Ce n'est pas une « fake news », c'est déjà un projet étudié en laboratoire mais sera peut-être une réalité au-delà de 2030 et certainement bien au-delà de 2030 !



L'innovation fait partie de notre ADN, et nous avons créé « le LAB by CB » dès 2017, pour détecter au plus tôt les nouvelles tendances et multiplier des partenariats avec les start-ups, les universitaires, les chercheurs et les industriels. Chaque jour nous nous nourrissons de nouvelles idées, de nouvelles technologies, de nouveaux parcours clients et que nous expérimentons à l'échelle du paiement.

A l'occasion de chaque édition des trophées de l'innovation, nous récompensons 3 lauréats que nous accompagnons ensuite pour les aider à se faire connaître dans notre écosystème et aussi souvent que possible développer des expérimentations avec elles.

LES DATES CLÉS POUR LES TITRES-RESTAURANT

- 1967 Première législation sur le Titre-Restaurant en France
- 1971 Première carte à piste magnétique
- 1974 Premier brevet déposé concernant la carte à puce
- 1984 Création du Groupement des cartes bancaires CB
- 1990 CB lance le code secret à 4 chiffres
- 1998 La puce CB passe aux normes EMV
- 1999 Premier paiement par carte CB en euro
- 2001 Le nombre de paiements par carte CB dépasse celui du chèque : 35,7% contre 34,2%
- 2011 CB agréé le premier TPE pour les paiements sans contact
- 2014 Première transaction de carte TRD (Titre-Restaurant Dématérialisé)
- 2022 7 Milliards de paiements CB sans contact ; le TRD représente 60% du marché des Titres-Restaurant
- 2026 Le TRD devrait atteindre les 100% selon les dernières déclarations gouvernementales.

ACTU



Fin programmée pour les Titres-Restaurant « Papier » avant 2026

Olivia Gregoire, la Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises et du Commerce, a annoncé « lancer la dématérialisation des Titres-Restaurant pour qu'avant 2026, on puisse être tout dématérialisé ».

Après 60 ans, le règne des Titres-Restaurant « papier » devrait donc s'achever dans moins de 2 ans.

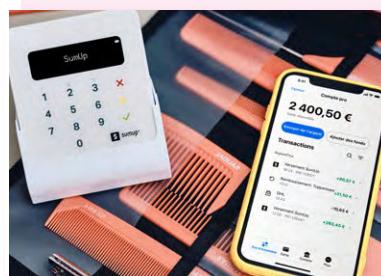
Just Eat intègre dorénavant les règlements en TRD labélisés Conecs :

Les discussions avec **Just Eat** avaient été entamées dès 2018, mais le développement hyper rapide de la 3^{ème} plateforme de livraison de repas à domicile (après Uber Eats et Deliveroo) aura décalé le projet de plus de 4 ans, qui auront vu d'ailleurs l'enseigne entrer sous le giron de « Takeaway ». Depuis 2023 et le changement de PSP de l'enseigne pour **Adyen**, partenaire de Conecs, les développements se sont accélérés. Depuis septembre, il est possible de régler tout ou partie d'une commande auprès d'un restaurateur référencé « Just Eat », en TRD de la plupart des émetteurs clients de Conecs. Paiement « One-click », complément de paiement et autres fonctionnalités du TRD sont d'ores et déjà proposées, dans des flux d'échanges directs entre Adyen (PSP) et Conecs. Pour le moment, les outils de filtrage permettant d'identifier les restaurants qui acceptent tel ou tel type de TRD Conecs ne sont pas actifs tout comme la signalisation de l'acceptation, gageons que dès ces derniers développements opérés sur le site just-eat.fr, les transactions TRD Conecs atteignent leur rythme de croisière. Les équipes des deux acteurs soulignent la qualité des implications respectives qui ont permis ce déploiement en moins de 6 mois à compter de l'élaboration des cahiers des charges en début d'année.



Les TPE M-Pos (point de vente mobile) de **SumUp** deviennent compatibles avec les paiements TRD Conecs

Après Nepting il y a 7 ans, Smile & Pay il y a 5 ans, c'est au tour de SumUp, l'un des leaders internationaux des M-Pos, ces petits boîtiers TPE blancs reliés à un téléphone mobile, d'intégrer



les paiements TRD labélisés Conecs. A l'initiative des restaurateurs de La Réunion, particulièrement bien équipés en M-Pos SumUp, l'intégration des paiements Conecs a été lancée il y a moins d'un an. Une année nécessaire au « provisionning » (process permettant à SumUp de récupérer les identifiants Conecs de ses clients restaurateurs, habilités à recevoir des paiements TRD) ainsi qu'à l'homologation des différents terminaux SumUp par les équipes DSM de Conecs (Direction des Solutions Monétiques). Cet été, le déploiement d'un pilote sur le quart des commerçants

concernés a entraîné immédiatement un volume important de transactions via TRD Conecs. Le déploiement sur l'ensemble du parc de SumUp devrait intervenir dans les semaines à venir. Ces terminaux se retrouvent particulièrement chez les petits commerçants, les commerçants nomades, les Food Trucks ou les commerces saisonniers.

Sur le même modèle particulièrement efficient, d'autres acteurs du M-Pos sont également en cours d'intégration.

ACTU (SUITE)



Les anciens bureaux
prêts au départ

Aux Champs-Elysées...

Après 10 ans dans le centre de Paris côté Arts et Métier, c'est dorénavant aux abords des Champs-Elysées, rue Lincoln, que les collaborateurs de Conecs ont investi leurs nouveaux locaux. Plus clairs, plus communicants et plus « smart », ces nouveaux locaux confirment l'engagement de Conecs dans toutes les évolutions de la QVCT (Qualité de vie et conditions de travail).

Notre nouvelle adresse : Conecs 14 rue Lincoln 75008 Paris



Nouveau quartier,
nouvelle vue



L'accueil des nouveaux bureaux

... Et en forêt de Fontainebleau !

C'est au beau milieu de la forêt de Fontainebleau que tous les collaborateurs de Conecs se sont retrouvés pour un séminaire en pleine nature, challengeant et éco-responsable.

Le domaine de « Rock & Bleau » et son grand Caribou ont accueilli l'équipe pour des séances de travail dans des Yourtes et de détente au beau milieu des lamas et des chevaux.

Ils ont pu récupérer durant 2 nuits dans des bulles à ciel ouvert, des tipis ou des cabanes en haut des arbres. Une belle aventure !



Le caribou du domaine



Team Conecs
en plein effort



Team Conecs
en plein réconfort

LA PRESSE EN PARLE

Les Echos

Les Echos.fr

17 octobre 2023

Régulateur indépendant, transparence, dématérialisation : vers une réforme des Titres-Restaurant

L'Autorité de la Concurrence déconseille dans un avis, de plafonner les taux des commissions prélevées par les émetteurs, une forte demande des restaurateurs.

Mais le gouvernement devrait chercher à fluidifier la concurrence et à rééquilibrer le coût entre les parties prenantes. [...] L'Autorité recommande par ailleurs « la dématérialisation obligatoire des titres-restaurant » ...

CONECS..

Conecs.fr

04 octobre 2023

Titre-restaurant : retour sur les annonces de Olivia Grégoire, la ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Beaucoup d'actualités et de prises de position sur le marché des Titres-Restaurant, des politiques aux acteurs économiques.

Les points essentiels, vus et rectifiés ici ou là par Conecs, notamment sur la fin du papier, sur le rythme de la dématérialisation des Titres-Restaurant, sur le refus du titre-restaurant, sur les commissions ou sur la volonté d'accélérer la dématérialisation.

Le Titre-Restaurant n'est ni de la monnaie ni du salaire, mais bien un titre spécial de paiement et un avantage social, qui, à ce titre (sans jeu de mots) doit être défendu par tous, pour tous !

actu.fr

Actu.fr

03 octobre 2023

Titres-restaurant dématérialisés : est-ce vraiment plus avantageux de passer à la carte ?

Un autre avantage du passage au tout numérique : les salariés qui ont une carte pourront « payer au centime près » dans les restaurants ou les commerces qui l'acceptent.

(...) Généralement, il est possible de demander au restaurateur ou au caissier du supermarché dans lequel on utilise sa carte d'inscrire un montant très précis sur le TPE.

D'autant plus que désormais, les principales sociétés émettrices de Titres-Restaurant proposent des applications sur smartphone, sur lesquelles il est possible de voir son solde restant pour le mois en cours. Ce qui permet une utilisation optimale de ce moyen de paiement.

LA PRESSE EN PARLE (SUITE)



L'hotellerie-restauration.fr
02 octobre 2023

Titre-restaurant : disparition du papier pour 2026

Olivia Grégoire a annoncé lundi 2 octobre sur France info, lancer la dématérialisation des Titres-Restaurant et accompagner les entreprises qui sont encore au papier pour qu'en 2026 ne reste que les titres dématérialisés.

Le but affiché est de simplifier les démarches et de faire en sorte que cela coûte moins cher aux restaurants de prendre les titres restaurant.



UMIH
UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Umih.fr
2 octobre 2023

**Titre-restaurant : L'UMIH souhaite la fin
du papier en 2025**

L'UMIH, première organisation patronale du secteur CHRD, accueille très favorablement les propos de la Ministre et se prononce pour une suppression totale du titre-restaurant papier dès le 1^{er} janvier 2025. [...]

Non seulement, le passage au tout numérique permettrait de réduire drastiquement les émissions de CO2 liées au papier mais il simplifie également les charges administratives pour les restaurateurs, et accélère le règlement des titres avec des tarifs plus compétitifs.



Capital.fr
29 août 2023

**Les titres-restaurant sont-ils vraiment
encore intéressants ?**

« Avec une carte le paiement devient sécable, vous pouvez payer au centime près, vous n'avez pas de date limite d'utilisation et en cas de perte vous pouvez faire opposition », détaille Patrick Bouderbala, président du Centre National des Titres Restaurant.

Fervent défenseur de la « démat », ce DRH de profession n'y voit que du bon. « Cela est cohérent avec les nouvelles mesures RSE des entreprises, mais aussi ça permet de faire des économies pour les émetteurs car le papier coûte cher et c'est plus simple à gérer pour les restaurateurs. »